



IRDS - Institut de recherche en droit social

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IRDS - Institut de recherche en droit social. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02032328

HAL Id: hceres-02032328

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032328>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Institut de recherche en droit social (IRDS)
sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Toulouse 1 Capitole

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
Institut de recherche en droit social (IRDS)
sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Toulouse 1 Capitole

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



Unité

Nom de l'unité : Institut de recherche en droit social

Label demandé : EA

N° si renouvellement :

Nom du directeur : M. Albert ARSEGUEL

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Anne LEFEBVRE-TEILLARD, Université Paris II Panthéon-Assas

Experts :

M. Jean Claude JAVILLIER, Université Paris 2

M. Jean Louis BERGEL, Université Aix-Marseille 3

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg 3

M. Jean Marc THOUVENIN, Université de Paris 10

M. Jean Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Michel PAILLET, université de Toulon, représentant du Conseil national des Universités (CNU)

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI, Université Aix-Marseille 3

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Corinne MASCALA, Vice-présidente chargée de l'évaluation



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

L'évaluation s'est déroulée dans les locaux de l'Université, le 18 Décembre 2009. Etaient présents le directeur de l'Institut, M. Albert ARSEGUEL, entouré d'un certain nombre d'enseignants. Le directeur a fait une présentation circonstanciée de l'Institut, de ses composantes et de ses objectifs de recherche. A la fin de la séance, après le départ du directeur de l'Institut et de ses collègues, les membres de la commission d'évaluation ont auditionné les doctorant/e/s présent/e/s.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Fondée en 1970 par M. Michel DESPAX, l'équipe de recherche en droit social, associée au CNRS en 1996 et devenue le Laboratoire Interdisciplinaire de recherche sur les Ressources Humaines et l'Emploi (LIRHE), a connu de nombreuses vicissitudes au cours des dernières années. Le LIRHE a éclaté à la suite de la restructuration exigée en 2007 par le CNRS. La présente équipe regroupe les juristes de l'ancien département juridique du LIHRE.

- Equipe de Direction : M. Albert ARSEGUEL
- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	10	
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	1	
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	22	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

L'existence tout autant que le développement de la recherche en droit social est indispensable pour l'Université de Toulouse 1 Capitole. Dans le passé, le LIRHE a bénéficié d'une grande réputation tant au plan national qu'international. Sa disparition s'est accompagnée de celle d'une équipe pluridisciplinaire en matière de Droit, Gestion et Economie des questions relatives au travail et à l'emploi. Il en est résulté une relative faiblesse de synergies scientifiques et l'impression d'une certaine solitude des doctorants.

Il faut souhaiter que de fortes synergies scientifiques soient de nouveau créées dans une perspective pluridisciplinaire de nouveau clairement assumée. Compte tenu de la faiblesse de son potentiel, les moyens actuels de l'équipe de l'Institut de Recherche en Droit Social ne semblent pas permettre l'enclenchement d'une logique qui ferait pourtant sens d'un point de vue scientifique. Le maintien d'une recherche dans le domaine du droit social et du travail à Toulouse pourrait toutefois passer par un élargissement de l'équipe telle qu'elle tente d'exister aujourd'hui ou encore par son intégration dans un ensemble plus vaste traitant des problèmes de l'entreprise, de l'emploi, de la dignité de la personne humaine, notamment au travail.

- Points forts et opportunités :

Domaine très large de recherche, englobant l'ensemble des questions contemporaines relatives à la relation de travail comme plus généralement l'emploi. Une attention toute particulière est fort justement portée sur les mutations de la relation d'emploi. De même, on peut observer l'opportunité de recherches sur la protection de la santé et de la sécurité au travail.

- Points à améliorer et risques :

Une attention toute particulière devrait être portée à la situation des jeunes doctorant/e/s qui semblent quelque peu isolés en raison notamment de leur faible connaissance des langues étrangères. Cette défaillance, constatée au cours de l'audition, les empêche de mettre réellement à profit les documents distribués à l'occasion des quelques conférences données, à l'initiative de l'Institut, par des personnalités étrangères.

L'amélioration des synergies avec les institutions extérieures (l'on songe ici notamment à l'Organisation internationale du travail), singulièrement à l'étranger et au plan international, pourrait produire une dynamique scientifique et un épanouissement personnel dont tous ne pourraient que profiter.

- Recommandations au directeur de l'unité :

Les évaluateurs souhaitent faire part de leur inquiétude au regard du devenir du droit social au sein de ce seul Institut, compte-tenu de la faiblesse des moyens et du relatif isolement des jeunes doctorant/e/s. Il serait hautement profitable à l'université de Toulouse-1 Capitole que des relations fortes et permanentes soient établies, sur un mode profondément novateur, et peut-être dans l'avenir institutionnellement consacrées, entre l'équipe de l'Institut et celles qui se consacrent au droit de l'entreprise, au droit de la santé, et encore aux questions relatives à la dignité de la Personne et aux Droits humains.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	10
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1 / (N1+N2)]$	90%
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	11
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

On peut observer que malgré la séparation de l'équipe des gestionnaires et des économistes, l'équipe subsistante a continué à travailler et à publier de manière satisfaisante dans l'ensemble.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

Convenable.

- Qualité et pérennité des relations contractuelles :

L'Institut a des liens permanents avec un certain nombre d'entreprises, ainsi qu'avec le service commun de formation continue, validation des acquis et apprentissage (FVC2A), dont le Professeur Albert ARSEQUEL est aussi le directeur. Ainsi a-t-il été observé que des doctorant/e/s pouvaient fort bien être des salariés en processus de reconversion professionnelle.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Un rayonnement régional.



- Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

Plusieurs membres de l'Institut ont participé à des colloques internationaux et certains ont été invités à titre personnel à prononcer des conférences à l'étranger (Canada, Espagne, Belgique, Grèce). Un programme de recherche en commun avec l'Université autonome de Barcelone « Licencierement économique et publics vulnérables » mérite également d'être signalé.

- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

L'IRDS a organisé six colloques dont 4 en partenariat, dont aucun néanmoins ne semble avoir donné lieu à des « Actes » publiés.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:
 - Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

M. Albert ARSEQUEL se consacre à l'animation scientifique de l'équipe sans toutefois parvenir à lui insuffler le dynamisme nécessaire notamment à l'intégration des doctorants et à une valorisation satisfaisante de ses travaux. On peut aussi relever que l'institut de Recherche en Droit Social ne dispose que de modestes moyens.

- Appréciation sur le projet :
 - Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

Les deux axes de recherche : 1) Le droit social à l'épreuve des mutations socio-économiques 2) Renouvellement ou recentrage des finalités du droit social ?, paraissent pertinents d'un point de vue strictement scientifique. Une observation objective de la situation laisse toutefois craindre que l'équipe, faute d'être renforcée d'une manière ou d'une autre (c'est-à-dire soit par l'affectation de moyens supplémentaires soit par une intégration dans une entité plus vaste), rencontre de très sérieuses difficultés pour le mener à bien.

- Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

Les moyens demandés paraissent indispensables à la réalisation du projet.

- Conclusion :
 - Avis :

Un constat doit être fait : le droit social est une composante déterminante de la dynamique scientifique de l'Université de Toulouse-1 Capitole. Il est impensable que cette grande université n'ait pas une importante équipe de recherche en droit social. Le passage du Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Ressources Humaines et l'Emploi (LIRHE) à un Institut de Recherche en Droit Social n'a sans doute pas manqué de produire un certain isolement, ainsi qu'un risque de moindre synergie scientifique avec l'ensemble de l'Université de Toulouse 1, toutes disciplines confondues.

- Points forts et opportunités :

- Une forte tradition en droit social au sein de l'Université de Toulouse.



– Points à améliorer et risques :

- Isolement des doctorants.
- Projet scientifique pertinent mais dont la réalisation reste incertaine au regard du potentiel actuel de l'IRDS.
- Manque de visibilité de la politique de publication.
- Des synergies insuffisantes avec les autres équipes de la faculté et plus encore avec des centres se situant au-delà des frontières régionales.
- Une politique de relations internationales insuffisamment développée.

– Recommandations :

L'octroi d'un statut d'EA pourrait donner un signe favorable à une direction qui a tenté (il est vrai avec une fortune relative) de conserver intact l'héritage issu d'une tradition ancienne d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit social. Sans un effort d'imagination et une bonne dose de volontarisme des instances dirigeantes de l'Université, il n'est toutefois pas sûr que la bonne volonté de la direction suffise à assurer le maintien à Toulouse d'un enseignement et d'une recherche pourtant de tradition dans cette maison.

Institut de recherche en droit social (IRDS)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
C	B	C	C	C

L'argumentaire qui suit est une réponse au rapport de l'AERES sur la demande de reconnaissance de L'Institut de Recherches en Droit Social (**IRDS**) comme équipe d'accueil de l'Université Toulouse 1 Capitole.

L'IRDS s'appuie sur un bilan scientifique, pour ces quatre dernières années plus que « convenable ». Il démontre le dynamisme de l'équipe et sa capacité à développer une activité de recherche et de publication diversifiée, soutenue, et de qualité. Pour mémoire :

- 64 articles dans des revues à comité de lecture reconnues au plan national et international : Droit social, Revue de Droit du Travail, Recueil Dalloz, Revue de Jurisprudence Sociale F. Leffèvre, Semaine Sociale Lamy...
- 11 conférences invitées y compris à l'étranger
- 16 communications avec actes dans des congrès internationaux et nationaux
- 54 autres communications
- 11 ouvrages scientifiques ; 39 chapitres d'ouvrages ; 3 directions d'ouvrages
- 75 autres publications
- 8 rapports de recherche et valorisation
- 11 thèses soutenues

Les évaluateurs de l'AERES jugent le projet scientifique de l'IRDS « pertinent ». Il se caractérise tout d'abord, par sa continuité sur les questions d'emploi et de protection de l'emploi en y intégrant deux évolutions majeures : l'une liée aux mutations organisationnelles et à la diversification des formes d'emploi ; l'autre tenant aux changements normatifs et aux nouvelles formes de régulation à l'origine d'un processus de privatisation des normes.

Ce projet est ensuite résolument ouvert à de nouvelles problématiques ; elles conduisent à s'interroger sur les finalités contemporaines du droit social. De ce point de vue, trois thèmes de recherche seront approfondis :

- *les nouveaux défis de la protection sociale ;*
- *la protection de la santé dans une société du risque ;*
- *l'intégration de la thématique du développement durable en droit social.*

Les évaluateurs relèvent quelques points, essentiellement liés à la récente création de la structure, sur lesquels ils demandent des précisions, à savoir :

1. Les moyens humains et matériels de l'Unité
2. Sa dimension nationale et internationale
3. Les synergies scientifiques présentes et à venir, et la pluridisciplinarité de la recherche

Les moyens humains et matériels

La restructuration du LIRHE s'est traduite par un bouleversement des moyens humains, techniques et organisationnels ; supports de l'activité scientifique de l'équipe. Cette situation la pénalise indéniablement et l'on sait gré aux évaluateurs d'avoir relevé que nos demandes de financement et de logistique étaient justifiées. Ces dernières sont conçues

comme un appui à la gestion courante de l'activité d'une équipe qui, par ailleurs, possède une solide culture et un savoir faire réel en matière de recherche contractuelle. Or, dans un domaine où les appels d'offres et les programmes sont fréquents, ce sont là autant d'atouts pour trouver des financements externes en phase avec les axes de recherche de l'équipe.

S'agissant du potentiel humain, la structure en enseignants chercheurs permanents de l'IRDS peut certes apparaître de petite taille...mais à l'image des équipes d'accueil en droit social en province, où l'on rencontre sensiblement le même effectif. Au delà du constat il faut y voir l'expression des difficultés de recrutement dans l'ensemble de la discipline du droit social ; l'Université Toulouse 1 n'échappant pas à cette tendance lourde .

L'équipe a accompagné et soutenu des doctorants de qualité, qualifiés par le CNU, dont certains ont du s'expatrier pour obtenir un poste (*Léa Laurence Fontaine, professeur à l'UQAM, Montréal ; Nadège Meyer, MCF, Université de Nouméa*) ; d'autres ont renoncé, face aux problèmes de recrutement, à poursuivre une carrière universitaire tout en conservant des liens étroits, en tant que praticiens, avec l'IRDS. Le sentiment d'insécurité des jeunes doctorants ne relève-t-il pas bien plus d'une prise de conscience de la difficulté à amorcer une carrière universitaire, que d'un encadrement insuffisant ?

Les doctorants ne souffrent pas pour autant « d'isolement », ils sont membres à part entière d'une équipe dont ils partagent les locaux, les moyens et nombre d'activités (*25 doctorants au sein de l'IRDS*). De surcroît ceux d'entre eux qui ont des activités d'enseignement sont intégrés dans les équipes pédagogiques pilotées par les chercheurs permanents, ce qui permet les échanges tant sur le terrain de la méthodologie que de la réflexion théorique.

L'encadrement et la capacité à former « à et par la recherche » a au demeurant été reconnue par le rapport d'évaluation de l'AERES de février 2010 classant en A+ les trois parcours de M2 Droit social, adossés à l'IRDS, ainsi que le M2 Droit de la santé, avec lesquels les liens tissés sont forts.

Enfin, il va de soi que l'IRDS ne peut agir et se développer sans une reconnaissance des instances régulatrices de l'enseignement supérieur et de la recherche et une politique volontariste de l'Université Toulouse 1 Capitole qui passe par l'affectation de moyens et le recrutement d'enseignants chercheurs spécialisés en droit social.

Dimension nationale et internationale de l'Unité

Le rayonnement de l'équipe ne saurait se résumer à sa bonne insertion dans le milieu régional même si des liens étroits, enrichissant la recherche, existent avec les professionnels du droit et les entreprises (*parmi lesquelles EADS, Airbus industrie, Laboratoires Pierre Fabre, CNES...etc*). Ils débouchent sur des actions communes (*en dernier lieu : Colloque, en partenariat avec les Laboratoires Pierre Fabre : « L'emploi durable. Etat des lieux, enjeux et perspectives », en cours de publication*), fournissent des terrains empiriques propices à la recherche contractuelle (*COR, PRES...*), la conclusion de bourses CIFRE (*Marion Emeras*).

Au delà, les recherches et travaux menés par les membres de l'IRDS ont une portée nationale dont il convient de reprendre quelques indicateurs :

- diffusion dans les revues précitées ;
- rédaction du *Panorama de droit du travail* du Recueil Dalloz ;
- organisation et publication des *Journées Michel Despax* ;
- publication d'ouvrages et manuels qui font autorité (*Précis Dalloz de Droit du travail, Code du travail commenté...*) ;
- contribution à la responsabilité scientifique de la Revue de Droit du Travail ;

- recherches contractuelles pour des organismes nationaux (*dont le Conseil d'Orientation des Retraites sur les questions d'emploi des seniors*).

La dimension internationale de l'équipe s'est structurée et étoffée ces dernières années autour de deux axes :

1. les échanges d'enseignants chercheurs
2. la construction de diplômes mixtes et le développement du réseau « recherche »

1. En premier lieu l'équipe a intensifié les contacts avec des chercheurs étrangers. Cette démarche s'est traduite en premier lieu par la mobilité d'enseignants chercheurs avec l'accueil de professeurs invités (*Umberto Carabelli de l'Université de Barri, détaché à l'EHESS de Rome, et Fausta Guarriello de l'Université de Prenestina ; Angelos Stergiou et Christina Deliyani - Dimitrakou de l'Université de Thessalonique ; Francisco Perez-Amoros et Eduardo Rojo Torrecilla de l'Université Autonome de Barcelone*) et de représentants d'organisations internationales (*BIT, Conseil de l'Europe*). L'unité a également accueilli et accompagnés deux doctorants espagnols de l'UAB préparant des thèses européennes dont elle a assuré le tutorat pour la partie française de la recherche. L'IRDS accueille actuellement et pour deux ans un Post-doc financé par le gouvernement de Catalogne (2009-2011). Du côté des doctorants on note aussi l'existence de thèses en cotutelles.

En parallèle plusieurs membres de l'IRDS ont été invités pour effectuer des missions à l'étranger soit en tant que professeur invité soit pour participer à des séminaires de recherche, ou à des congrès et des conférences invitées. Outre, l'Italie, l'Espagne et la Grèce avec lesquels les liens sont désormais étroits, sont également concernés la Belgique, le Canada, l'Argentine, le Portugal, la Tunisie.

2. En second lieu des liens institutionnels ont été établis avec des équipes de recherche de l'Université Aristote de Thessalonique, et l'Université Autonome de Barcelone ; plusieurs actions traduisent l'ancrage progressif de ces relations. En particulier une internationalisation des diplômes dont l'IRDS est le laboratoire support (Master 2 Droit du travail et de l'Emploi Franco-Hellénique, Université Toulouse 1/ Thessalonique, soutenu par le programme Egide et BQF), mais aussi une internationalisation de la recherche avec le Programme d'Action Intégré / Egide sur le thème du « Licenciement économique et publics vulnérables » (*ouvrage comparatif Franco-espagnol à paraître en 2011*). D'autres relations plus informelles existent avec le CRMIT de Montréal et l'Institut Européen de Florence.

Dans ses objectifs de diffusion de la recherche et de développement des relations internationales, l'IRDS entend contribuer au développement de la maîtrise des langues étrangères d'une part en intégrant les doctorants aux enseignements des M 2 de droit social ,qui vont être renforcés, et d'autre part en revitalisant l'accès de l'ensemble des chercheurs à des actions de formation continue.

Synergies scientifiques et pluridisciplinarité

L'IRDS peut se prévaloir en raison de son histoire (ancien département juridique du LIRHE, équipe pluridisciplinaire : Droit-Economie-Gestion) d'une longue expérience de recherche pluridisciplinaire ; elle s'est poursuivie au delà de la disparition en 2009 de la structure du LIRHE.

En particulier elle se manifeste par l'appartenance de l'IRDS à plusieurs réseaux pluridisciplinaires sur les questions de santé au travail, risque chimique, développement durable, travail :

- **Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaire Santé-Société**
- **Ecole thématique CNRS (départements chimie et développement durable)**
- **Cycle des Hautes Etudes du Développement Durable Midi-Pyrénées**
- **Maison des Sciences de l'Homme de Toulouse**
- **Réseaux de l'AFDT (Association Française de Droit du Travail) et de l'Association Internationale de Droit du Travail.**

Pour n'évoquer qu'une actualité récente un contrat de recherche pluridisciplinaire (GIS-IRESP) est en cours de réalisation : « Pénibilité et santé : les conditions de l'effort soutenable au travail » (2010-2012), contrat dirigé par l'IRDS et le CLLE-LTC (Cognition Langues Langage et Ergonomie – Laboratoire Travail et Cognition, UMR 5263) (64 000 euros).

Par ailleurs, l'IRDS a noué des collaborations au sein d'UT1 avec d'autres centres de recherches grâce à son implication dans les activités de l'IFR « mutations des normes juridiques », aux co-organisations de colloques et aux recherches contractuelles communes avec le Centre de Droit des affaires ou le Centre de Recherche en Management. D'autres actions ciblées ont été menées avec le CRAJ (Pau) et l'IRERP (Nanterre).

On relèvera que les synergies à l'œuvre internes à UT1, notamment avec les enseignants-chercheurs du CDA et du TACIP sont favorisées, malgré la diversité des laboratoires et la spécialisation de la recherche, par la construction des parcours des étudiants de la mention « Droit de l'Entreprise » et celle « Droit public –Droit de la Santé). Autant de relations qui développent les synergies et les échanges scientifiques entre chercheurs et centres de recherches.